



Le BSIF diffuse le ratio de solvabilité estimatif des régimes de retraite privés fédéraux

OTTAWA – Le jeudi 21 octobre 2010 – Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a dévoilé les résultats du plus récent contrôle de solvabilité des régimes de retraite privés fédéraux à prestations déterminées.

Il effectue ce contrôle deux fois l'an, dans le but d'obtenir le ratio estimatif de l'actif au passif des quelque 400 régimes de retraite à prestations déterminées qu'il encadre.

Selon les données disponibles au 30 juin 2010, le ratio estimatif moyen se chiffre maintenant à 0,87, ce qui est inférieur au ratio de 0,9 obtenu en décembre 2009. Selon madame Judy Cameron, directrice générale de la Division des régimes de retraite privés du BSIF, la détérioration du ratio estimatif est étroitement liée à la faiblesse des taux d'intérêt observée durant le premier semestre. M^{me} Cameron fait également observer que les marchés sont demeurés instables depuis le 30 juin dernier et que bien que les taux de rendement se soient améliorés, les taux d'intérêt à long terme affichent quant à eux une baisse substantielle.

Au cours des douze derniers mois, le gouvernement a remanié le cadre législatif et réglementaire des régimes de retraite fédéraux. Les nouvelles mesures issues de cette réforme visent à aider les répondants des régimes de retraite à composer avec la volatilité des marchés financiers tout en continuant d'assurer la protection des prestations. Nombre des modifications apportées à loi fédérale sur les régimes de retraite et à son règlement d'application, parmi lesquelles figure l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité, sont en vigueur depuis le mois de juillet dernier. D'autres réformes sont présentement à l'étude et devraient se concrétiser au cours des mois à venir.

« La rigueur du cadre législatif et réglementaire est certes un facteur important, a ajouté M^{me} Cameron, mais, en définitive, la gestion d'un régime de retraite est un exercice qui relève de son administrateur. Le modeste recul du ratio de solvabilité estimatif que l'on a observé en juin nous porte à croire que les régimes de retraite continueront de faire face à la hausse des exigences en matière de financement aux cours des prochains mois. Le BSIF encourage l'administration des régimes de retraite à adopter de robustes pratiques de gestion du risque, quelles que soient les conditions du marché. Les simulations de crise, par exemple, peuvent aider les administrateurs à tenter de prévoir les conséquences, en termes de solvabilité et de financement, de la fluctuation possible des taux de rendement et d'intérêts, et à s'y préparer. »

Le Bureau du surintendant des institutions financières a été constitué par le gouvernement du Canada en 1987 à titre d'organisme indépendant. Il lui incombe de contribuer à la sûreté et à la solidité du système financier canadien. À cette fin, il encadre les banques, les sociétés d'assurances, les sociétés de fiducie et de prêt et les régimes de retraite privés de compétence fédérale sur le plan de la réglementation et de la surveillance en veillant à l'observation des lois et des règlements en vigueur.

- 30 -

Personne-ressource :

Jean Paul Duval

Communications et consultations

613-949-8401

Jeanpaul.Duval@osfi-bsif.gc.ca



BSIF
OSFI

255, rue Albert
Ottawa, Canada
K1A 0H2

www.osfi-bsif.gc.ca

Canada 